
N° 1996-0960 - domaine et administration générale + finances et programmation - Vénissieux - Cession, au département du Rhône, de diverses parcelles de terrain situées chemin de la Garaine - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine au département du Rhône, de diverses parcelles de terrain situées chemin de la Garaine à Vénissieux, dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain sud.

Il s'agit d'emprises de terrains à détacher de parcelles communautaires dont les superficies se répartissent comme suit :

références cadastrales section D	542	543	2 078	2 113
surface totale (en mètres carrés)	6 258	1 352	14 741	21 294
emprise de terrain à détacher (en mètres carrés)	1 530	1 352	1 374 + 109	2 634 + 1 908

Selon l'accord conclu, la cession aurait lieu au prix de 1 122 282 F conforme à l'estimation des services fiscaux et comprenant une indemnité de emploi de 53 442 F ;

B - Propose d'approuver le compromis qui lui est soumis, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,